



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°49

Réunion du mardi 24 mars 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

TERRAINS IMPRATICABLES OU INDISPONIBLES LE WEEK-END DES 28 ET 29 MARS 2026

Tous les matches reportés du week-end des 28 et 29 mars 2026 seront automatiquement reportés au week-end des 04 et 05 avril 2026 (si le calendrier des équipes le permet).

SENIORS – CHAMPIONNAT

542 459 – SARTROUVILLE E.S. (R2/D)

La Commission prend connaissance de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 10/03/2026 ayant accepté la proposition de conciliation du C.N.O.S.F..

Elle fait application de cette décision et procède à l'annulation du retrait de 1 point ferme au classement 2025/2026 pour l'équipe de SARTROUVILLE ES disputant le championnat Seniors (R2/D).

560 296 MONTREUIL F.C. (R1/B)

La Commission,

Après lecture des Courriels de MONTREUIL FC et de la Mairie de MONTREUIL accompagné d'un plan du site,

Considérant que les vestiaires du stade Robert Legros seront indisponibles jusqu'en septembre 2026 en raison de travaux,

Considérant les aménagements proposés par la Mairie pour permettre le déroulement des matchs sur le terrain du stade Robert Legros avec utilisation des vestiaires du stade Delbert,
Considérant les dispositions proposées par la Mairie pour sécuriser le trajet terrain / vestiaires,
Par ces motifs,

Autorise le club de MONTREUIL F.C., à utiliser le terrain du stade Robert LEGROS et les vestiaires du stade Jean DELBERT, pour ses matchs à domicile, jusqu'à la fin des travaux.

Par ailleurs, elle demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

53391835 COURBEVOIE SPORTS 1 / COLOMBIENNE ES 1 du 21/03/2026 (R1/B)

Courriel de COURBEVOIE SPORTS et attestation de la mairie informant l'indisponibilité du stade le 21/03/2026.

Après étude de la demande des 2 clubs, la Commission reporte ce match au 25/04/2026 à 17h30.

53392627 FR. LE PERREUX 1 / CRETEIL LUSITANOS F. 2 du 22/03/2026 (R2/B)

Courriel de CRTEIL LUSITANOS informant d'une erreur de saisie du score.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant une erreur, la Commission entérine le résultat final comme suit :

FR. LE PERREUX : 0 but.

CRETEIL LUSITANOS F. : 3 buts.

53394310 GARGES LES GONESSE FCM 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 2 du 17/05/2026 (R3/D)

La Commission,

Pris connaissance de la demande du FCM GARGES LES GONESSE pour décaler le coup d'envoi à 18h30, en raison d'un tournoi, avec accord de COLOMBIENNE FOOT ES.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant selon les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, les deux dernières journées de championnat doivent se dérouler le même jour à la même heure,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable et demande au club de GARGES LES GONESSE FCM de fournir un terrain de repli.

Précise que la demande pourra être réétudiée dans le cas où le match en objet ne revêt aucun enjeu sportif en termes de montée ou descente de division.

53393557 BOULOGNE BILLANCOURT AC 1 / RACING CLUB FRANCE 2 du 22/03/2026 (R2/D)

Courriel de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT indiquant un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée, accompagné de la composition de son équipe.

Courriel du RACING CF avec transmission de la composition de son équipe.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score, la Commission entérine le résultat comme suit :

BOULOGNE BILLANCOURT AC : 1 but.

RACING CLUB FRANCE : 1 but.

53394296 OL. PANTIN BOBIGNY 1 / ENFANTS GOUTTE D'OR du 29/03/2026 (R3/D)

Demande de l'OL. PANTIN BOBIGNY pour décaler le coup d'envoi à 16h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord des ENFANTS GOUTTE D'OR, à communiquer au plus tard le vendredi 27 mars 2026 à 12h.

53393706 CESSON VERT ST DENIS ES 1 / SAINT CLOUD FC 1 du 29/03/2026 (R3/A)

Demande de CESSON VERT ST DENIS pour décaler le coup d'envoi à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de SAINT CLOUD FC, à communiquer au plus tard le vendredi 27 mars 2026 à 12h.

53392240 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / GRETZ TOURNAN SC 1 du 19/04/2026 (R2/A)

Courriel de VILLEMOMBLE SPORTS et de l'AS BONDY indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le 19 avril 2026 à 15h00, sur le stade Léo Lagrange n°1 à BONDY.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus le vendredi 17 avril 2026 à 12h.

53392252 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE du 10/05/2026 (R/A)

Courriel de VILLEMOMBLE SPORTS et de l'AS BONDY indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu dimanche 10 mai 2026 à 14h30, sur le stade Léo Lagrange n°1 à BONDY.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, devant parvenir au plus le vendredi 17 avril 2026 à 12h.
La Commission précise que ce match aura pour coup d'envoi 14h30 car il s'agit de la dernière journée.

U20 – CHAMPIONNAT**53447097 – CHAMPS FFC / COURBEVOIE SPORTS du 22/03/2026 (R2-B)**

La Commission enregistre le troisième forfait non avisé de l'équipe de CHAMPS FFC entraînant le forfait général de cette équipe.

53446969 – LE MEE SPORTS / PARIS UNIVERSITE CLUB du 22/03/2026 (R2-A)

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport du délégué de LE MEE et de l'éducateur du P.U.C., justificatif de la S.N.C.F.),

Considérant que seuls 7 joueurs du P.U.C. étaient présents à l'heure du coup d'envoi,

Considérant que l'autre partie de l'équipe est arrivée en retard en raison de la suppression du train devant les conduire à LE MEE-SUR-SEINE (justificatif versé au dossier),

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Considérant que le retard d'une partie de l'équipe du P.U.C. est consécutif à une situation externe au club,

Considérant qu'il convient donc de privilégier une issue sportive à cette rencontre,

Par ces motifs,

Donne match à jouer le 05 avril 2026.

540651 – FRANCILIENNE 94 LE PERREUX AS (R3-B)

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

U20 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

U20 R3 – poule C – 53447842 – SAVIGNY FOOT CO / IGNY AFC du 15/03/2026.

U20 R3 – poule E – 53448297 – CSM CLAMART FOOT / CA DE PARIS 14 du 22/03/2026.

U18 – CHAMPIONNAT**53394545 AULNAY CSL 1 / HOUILLES AC 1 du 22/03/2026 (R2/A)**

Courriel de HOUILLES AC informant de l'inversion du score de la rencontre.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant l'erreur, la Commission enregistre le résultat final comme suit :

AULNAY CSL : 0 but.

HOUILLES AC : 8 buts.

53395085 CAP CHARENTON / SAINT MAUR VGA 1 du 22/03/2026 (R3/C)

Courriel du CAP CHARENTON indiquant des erreurs de saisie sur la feuille de match.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant que tous les joueurs remplaçants ont participé à la rencontre.

CAP CHARENTON :

12. BISSEMO Seid

13. BELLON Timothée

14. KISSIEDOU Matys

SAINT MAUR VGA :

12. TOYB Imran

13. DEMBELE Djime

53394554 AUBERVILLIERS FCM 1 / US IVRY FOOTBALL 1 du 19/04/2026 (R2/A)

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe U18 1 d'AUBERVILLIERS, à compter du 30 mars 2026, la Commission demande au club du FCM AUBERVILLIERS de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville d'AUBERVILLIERS, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53394570 AUBERVILLIERS FCM 1 / VAL YERRES CROSNE du 10/05/2026.

53395235 SAINT LEU 95 FC 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 29/03/2026 (R3/D)

Réception d'un arrêté municipal informant de plusieurs courses organisées sur les installations une partie de la journée du 29 mars 2026.

Courriel de SAINT LEU 95 FC demandant un changement d'horaire du coup d'envoi.

La Commission fixe cette rencontre à 15h30.

53394564 US IVRY FOOTBALL 1 / TRAPPES ES 1 du 29/03/2026 (R2/A)

Demande de l'US IVRY FOOTBALL pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de TRAPPES ES, à communiquer au plus tard le vendredi 27 mars 2026 à 12h.

53394560 US TORCY PVM US 1 / AULNAY CSL 1 du 29/03/2026 (R2/A)

Demande de l'US TORCY PVM pour décaler le coup d'envoi à 12h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CSL AULNAY, à communiquer au plus tard le vendredi 27 mars 2026 à 12h.

53394975 GRIGNY FOOTBALL 91 1 / ST MAUR LUSITANOS 1 du 29/03/2026 (R3/B)

Demande de GRIGNY FOOTBALL pour décaler le coup d'envoi à 14h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de SAINT MAUR LUSITANOS, à communiquer au plus tard le vendredi 27 mars 2026 à 12h.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

53395613 MONTRouGE FC 92 2 / MEUDON AS 1 du 22/03/2025 (R2/B)

53395907 SAINT DENIS US 1 / COSMO TAVERNY 1 du 22/03/2026 (R3/B)

53395913 ISSY FC 1 / ESP. PARIS 19^{ème} 1 du 22/03/2026 (R3/B)

53396461 RUNGIS US 1 / SCEAUX FC 1 du 22/03/2026 (R3/E)

53396723 PLAISIROIS FO 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1 du 22/03/2026 (R3/G)

2^{ème} et dernier rappel :

53395478 FC 93 BOBIGNY 2 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 15/03/2026 (R2/A).

U17 – CHAMPIONNAT**53395497 SENART MOISSY 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 19/04/2026 (R2/A)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de SENART MOISSY, à compter du 06 avril 2026, la Commission demande au club du SENART MOISSY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MOISSY CRAMAYEL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395512 SENART MOISSY 1 / JEUNES AUBERVILLIERS du 17/05/2026

53396609 GAGNY FC 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 29/03/2026 (R3/F)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de CLAYE SOUILLY pour inverser la rencontre dans le cadre de l'application de l'article 23.7 du RSG de la LPIFF :

« Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné ».

Considérant que le match aller du 14/09/2025 n'a pas eu lieu en raison du forfait de l'équipe de GAGNY FC, Par ce motif,

. Inverse la rencontre sur les installations de CLAYE SOUILLY, le dimanche 29 mars 2026 à 17h00.

53395482 JOINVILLE RC 1 / TRAPPES ES 1 du 22/03/2026 (R2/A)

Courriel du RC JOINVILLE indiquant une erreur de saisie du score du match.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le résultat final comme suit :

JOINVILLE RC 5 buts.

TRAPPES ES : 1 but.

53396858 EPINAY ATHLETICO / COM BAGNEUX du 22/03/2026 (R3/H)

Courriel d'EPINAY ATHLETICO et attestation de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART informant de l'indisponibilité des installations, en raison d'une manifestation à cette date.

La Commission reporte cette rencontre le 05 avril 2026.

53394951 SAINT MAUR LUSITANOS 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 15/03/2026 (R3/B)

Courriel de SAINT MAUR LUSITANOS informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée, avec transmission de la composition de l'équipe.

Courriel de GARENNE COLOMBES AS, avec transmission de la composition de son équipe.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score du match comme suit :

SAINT MAUR LUSITANOS : 0 but.

GARENNE COLOMBES AF : 2 buts.

53396059 PONTAULT COMBAULT UMS 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 22/03/2026 (R3/C)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de VAL D'EUROPE FC.

53396459 ETAMPES FC 1 / ST GERMAIN ST PIERRE 1 du 22/03/2026 (R/E)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé d'ETAMPES FC, entraînant le forfait général de l'équipe.

53396705 STADE GARGENVILLE 1 / TRAPPES ES 2 du 22/03/2026 (R3/G)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de TRAPPES ES.

54578184 COMBS LA VILLE CA 1 / VILLENEUVE AFC 1 du 22/03/2026 (R3/H)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de VILLENEUVE AFC.

53395372 EPINAY ACADEMIE 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 29/03/2026 (R1)

Courriel d'EPINAY ACADEMIE demandant le report de cette rencontre, en raison du Festival Football U13 et U12 – Finale départementale se déroulera les 28 et 29 mars 2026 sur leurs installations.

Courriel du District de Seine Saint Denis confirmant la tenue de cet événement sur les installations du club, les 28 et 29 mars 2026.

La Commission reporte cette rencontre le 26 avril 2026.

53395624 PARIS INTERNATIONAL 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 12/04/2026 reporté au 26/04/2026 (R2/B)

Reprise de dossier.

Courriel du service des sports du Parc de Marville à SAINT DENIS informant de l'indisponibilité du site les 11 et 12 avril 2026, en raison d'une manifestation.

Courriel de PARIS INTERNATIONAL demandant à décaler ce match le 03 mai 2026, en raison de l'absence de son éducateur à l'étranger la 1^{ère} semaine des vacances scolaires.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande et maintient ce match au 26 avril 2026.

53396871 JUVISY ACADEMIE 1 / BAGNEUX COM 1 du 19/04/2026 (R3/H)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe U17 1 de JUVISY ACADEMIE, à compter du 30 mars 2026, la Commission demande au club de JUVISY ACADEMIE de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de JUVISY, DRAVEIL et VIRY CHATILLON, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53396880 JUVISY ACADEMIE 1 / EPINAY ATLETICO FC 1 du 10/05/2026.

Le dernier match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

53395893 ORVILLOISE AS 1 / CO VINCENNES 1 du 05/04/2026 reporté le 03/05/2026 (R3/B)

Reprise de dossier.

Demande du CO VINCENNES pour avancer le match le 26 avril 2026 à 14h00, avec accord de l'AS ORVILLOISE.

Accord de la Commission.

U16 – CHAMPIONNAT**53397659 BAGNEUX COM 1 / BONDY AS 1 du 19/04/2026 (R3/B)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe U16 1 de BAGNEUX COM, à compter du 30 mars 2026, la Commission demande au club de BAGNEUX COM de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BAGNEUX accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53397675 BAGNEUX COM 1 / CRETEIL LUSITANOS F. 2 du 10/05/2026.

Le dernier match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

53397118 ARGENTEUIL RC 1 / US TORCY PVM 2 du 22/03/2026 (R1)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel et courriel de TORCY PVM US,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 79ème minute de jeu, suite à la grave blessure d'un joueur du RC ARGENTEUIL et à l'intervention des pompiers,

Par ce motif,

. donne match à rejouer le 05 avril 2026.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueurs lors d'un match à rejouer :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

53397909 TRAPPES ES 21 / RACING CF 22 du 15/03/2026 (R3/D)

Reprise de dossier.

Courriel de l'ES TRAPPES indiquant les éléments ayant amené l'arbitre officiel à ne pas faire jouer ce match.

Courriel de l'arbitre officiel indiquant que le terrain présentait de très nombreux trous, particulièrement importants, profonds et répartis sur l'ensemble de la surface de jeu, rendant le terrain impraticable.

Par ces motifs,

La Commission reporte cette rencontre le 05 avril 2026.

53397272 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / PARIS FC 2 du 29/03/2026 (R2/A)

Demande de JEUNESSE AUBERVILLIERS, pour avancer le match au samedi 28 mars 2026 à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS FC, à communiquer au plus tard le vendredi 27 mars 2026 à 12h.

53397800 PONTAULT COMBAULT UMS 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 29/03/2026 (R3/C)

Reprise de dossier.

Demande de PONTAULT COMBAULT UMS, avec accord de BUSSY ST GEORGES, pour reporter ce match au mercredi 22 avril 2026 à 19h, au motif d'une mobilisation exceptionnelle des encadrants.

Courriel du District de la Seine-et-Marne confirmant la tenue d'un match départemental classé sensible sur les installations.

Accord de la Commission.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 1

Poule A

53401401 PARIS 13 ATLETICO 1 / US TORCY PVM 1 du 28/03/2026

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'US TORCY PVM, à transmettre avant le vendredi 27 mars 12h.

53401402 CRETEIL LUSITANOS F. 1 / JA DRANCY 1 du 28/03/2026

La Commission prend connaissance du courriel de CRETEIL LUSITANOS F. souhaitant avancer le coup d'envoi à 12h00 et du refus de changement d'horaire de la JA DRANCY.

La Commission regrette le caractère tardif de la demande et maintient le match à l'horaire initial.

Elle invite le club de CRETEIL à s'organiser pour permettre le déroulement du match.

Poule B

53401482 VILLEJUIF US 1 / FLEURY 91 FC 1 du 14/03/2026.

La Commission prend connaissance :

Des courriels de VILLEJUIF US indiquant :

- Que le match n'apparaît plus sur la tablette.
- Que la transmission de la FMI n'est pas possible
- La liste des joueurs et staff ayant pris part à ce match.

Du courriel de FLEURY 91 FC avec la liste des joueurs et staff ayant pris part à ce match.

Du rapport de l'arbitre officiel indiquant le résultat du match.

La Commission entérine le résultat du match 2-0 en faveur de VILLEJUIF US et la liste des joueurs et staff ayant pris part à ce match.

U14 – RÉGIONAL 1 – poule B				
VILLEJUIF US 1	2		Date : 14/03/2026 Arbitre central : CATROU Virgile Arbitre assistant 1: FADLY Ayoub Arbitre assistant 2 : DRAME Moussa	
FLEURY 91 FC 1	0			
		VILLEJUIF US 1	FLEURY 91 FC 1	
1		Daouda Traoré	1	MOUKO Deveun
2		Adam Joao	2	ASSAKA Noam
3		David	3	TAOKO Noah
4		KEMTCHOUM Nathan	4	CHRISTOPHE Kahys
5		OUALLAL Ali	5	NIKATE Yerim
6		VANIE Victor	6	LECLERC Mylan
7		MBUKU Noham (c)	7	LOBOGNON Yapi
8		LUZAYADIO Ronald	8	MELIS Ruben
9		BAMBA Zakaria	9	LIMBEME Vessah
10		ACHARIFI Hamza	10	DOUMBIA mory

11	CARRE Léo
12	ESTINFORT Noham
13	FOFANA Diadie
14	CAMARA Sayon
ENCADREMENT	
E	Yanice CHAYEBI
A	Ismaël BAMBA Bryan MEZI Maamar YAGOUBI

11	KOUAKOU DAPA Hayden
12	BARNAY Warren
13	DAMIENS Enzo
14	
ENCADREMENT	
E	Lloyd BIMWALA
A	Fahim TOUMI Nathan MULON

Régional 2**Poule B****53401673 BAGNEUX COM 1 / PARIS FC 1 du 28/03/2026**

Demande de BAGNEUX COM pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS FC, à transmettre avant le vendredi 27 mars 12h.

Régional 3**Poule A****53401754 BRUNOY FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 21/03/2026.**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de RUEIL MALMAISON FC indiquant une erreur de saisie du résultat du match sur la FMI :

- résultat saisi sur la FMI 2-8 en faveur de RUEIL MALMAISON FC.
- résultat selon RUEIL MALMAISON FC : 2-9 en faveur de RUEIL MALMAISON FC.

Pris connaissance du courriel complémentaire de l'arbitre officiel confirmant que le résultat saisi sur la FMI est correct,

Par ces motifs,

S'en tient aux informations figurant sur la FMI (2-8 en faveur de RUEIL MALMAISON FC).

53401765 SARTROUVILLE ES 1 / HOUILLES A.C. 1 du 11/04/2026

Demande de SARTROUVILLE ES pour décaler le coup d'envoi à 17h30 (motif : terrain non disponible à 14h00).

La Commission demande un justificatif d'indisponibilité du stade NUNGESSER à l'heure du coup d'envoi initial (14h00).

Poule C**53401930 VILLENEUVE AFC 1 / AS ORLY 1 du 14/03/2026.**

La Commission accuse réception du courriel de l'arbitre officiel et entérine le résultat du match et les avertissements :

- Résultat : 0-0
- Avertissements : n°9 et n°10 de VILLENEUVE AFC
- A l'AS ORLY de transmettre la liste des joueurs et staff ayant pris part à ce match.

U14 – RÉGIONAL 3			
VILLENEUVE AFC 1		0	Date : 14/03/2026
AS ORLY 1		0	Arbitre central : BOUSSETTA Nahyann
			Arbitre assistant 1 : RUPAIRE Leni
			Arbitre assistant 2 : TIENCHEU William
	VILLENEUVE AFC 1		AS ORLY 1
1	BOUCHEQUIF Youssef		1
2	KASSIMI Seif		2
3	COMPPER Kais		3
4	DIALO Mamadou		4
5	MENDES MONTEIRO Kevim		5

6	MOUSSA Djibril
7	DIAWARA Fousseni
8	AQIL Anas
9	AZAD Fayad – avt
10	MABO Yoane Richmond - avt
11	DIAW Komakan
12	NISFOIANU Dimitru
13	TERAB Nayl
14	ARRACHART Nolan
ENCADREMENT	
E	UZGE Ismail
A	RICHARD Makenson

6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
ENCADREMENT	
E	
A	

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

53398441 SARCELLES AAS 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 22/03/2026 (R1)

53399258 SPORTING CLUB PARIS 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 22/03/2026 (R3/D)

2^{ème} rappel :

53398831 PLAISIROIS FO 1 / CHI POISSY SGL 1 du 15/03/2026 (R3/A).

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53398461 EPINAY ACADEMIE 1 / RUNGIS US 1 du 29/03/2026 (R1)

Courriel d'EPINAY ACADEMIE demandant le report de cette rencontre, en raison du Festival Football U13 et U12 – Finale départementale se déroulera les 28 et 29 mars 2026 sur leurs installations.

Courriel du District de Seine Saint Denis confirmant la tenue de cet événement sur les installations du club, les 28 et 29 mars 2026.

La Commission reporte cette rencontre le 05 avril 2026.